

veut bien, les motifs de civilisation et même ceux de religion souvent invoqués, pour ne s'attacher qu'aux pouvoirs accordés au découvreur : Cartier n'en reçut pas d'autres que ceux de "plus avant entrer esdictz pays, converser avec les dictz peuples d'iceux et avec eux habiter si besoin est, etc."¹

Il faut remarquer que ce commencement d'autorité ne fut donné que pour la troisième expédition, c'est-à-dire pour celle qui aboutit aux essais infructueux de Roberval.

Ce dernier, il est vrai, reçut avec les pouvoirs plus amples pour former l'expédition, pour fonder des établissements et les administrer, l'autorisation de faire la guerre et d'opérer des conquêtes si les voies de l'amitié et de la douceur ne suffisaient pas² pour amener les peuples à la France. L'hypothèse était probable, elle était même prudente, mais elle n'était pas le but de l'entreprise. En effet, la commission ajoute presque aussitôt : "Pourvu toutefois que ce ne soient pas pays *tenus, occupez, possédez et dominez* ou estans sous la subjection et obéissance d'aucuns princes ou potentats nos alliés". Je n'ai pas besoin de faire remarquer que les mots soulignés ont un sens absolu, ils rappellent, en l'accentuant fortement, l'idée exprimée au début de la commission, c'est-à-dire que François I^{er} n'entendait pas s'emparer des lieux occupés par les indigènes.

Voilà, je crois, en résumé toute la politique que la France a suivie dans sa colonisation du Canada : traiter les sauvages en amis, les amener volontairement à la civilisation, tout en leur faisant sentir au besoin la force de ses armes. François I^{er} a poussé encore plus loin les précautions. De crainte que des particuliers, entraînés par l'amour du lucre, n'en vinssent par leurs violences à exciter les préjugés des sauvages et à les irriter contre les Français, le roi défendit de tenter aucune autre entreprise de ce côté.

Enfin Cartier en établissant sa colonie *au-delà de Canada*, comme il nous l'apprend, et en choisissant un endroit inhabité, semble avoir voulu se conformer à l'esprit de la commission donnée à Roberval, autant que se mettre à l'abri de toute surprise.

(A continuer³.)

NOTE A.

J'avais eu l'intention d'étudier ici, sous différents points de vue, les trois bulles d'Alexandre VI qui se rapportent aux découvertes des Espagnols. C'est pour cela que j'en ai fait prendre, aux archives du Vatican, des copies aussi exactes que possible. Mais comme la matière me semble pleine d'intérêt historique, je me suis décidé à remplacer cette note par une étude spéciale que je publierai dans le prochain volume de nos Mémoires.

¹ Le texte continue : "afin de mieux parvenir à notre dite intention et faire chose agréable à Dieu." Ramé, p. 13 de l'appendice.

² Avons donné . . . pouvoir, autorité et mandement espécial . . . de passer et repasser, aller et venir esdits pays estranges, de descendre et entrer en lieux et les mettre en nostre main, tant par voye d'amitié ou amiable composition si faire se peulx, que par force d'armes, main forte et tout autres voyes d'hostilité, etc." Harisse, *Notes pour servir à l'histoire . . . de la Nouvelle-France*, Paris, 1872, p. 216.

³ La maladie a empêché l'auteur de mettre la dernière main à la seconde partie de son Mémoire. Elle sera publiée plus tard.